Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260728-DEL_2026_88-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026 A 20H00
(extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Combrit Sainte-Marine, légalement convoqué le vingt-deux juillet, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, , Éric TANNEAU, , Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Elisabeth DEVULDER à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Héléna MOONWESSUR à Gérard BRAUD
Maryannick PICARD à Aurélie LE GOFF
Benjamin TANNEAU à Gilles DELELIS

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 25
Nbre d'absents :2

Absents :
Charlène DOUILLARD, Pascal DOURLEN

Le Conseil Municipal a désigné M. Eric TANNEAU comme secrétaire de séance.

2026-88 DENOMINATION DE VOIE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC – HENTIG AR VENGLEUZ (CHEMIN DE LA CARRIERE)

Monsieur Hervé LE TROADEC, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier

Vu l'avis de la Commission urbanisme du 5 mai 2026 ;
Vu la validation par l'office de la langue bretonne du 16/07/2026 ;
Vu les travaux de desserte par les réseaux (AEP, électricité, fibre) commandités par la Commune et effectués en 2025 et 2026 ;
Vu le plan cadastral annexé ;

Les parcelles BP 268 et 272 de contenances respectives de 1142 m² et 35 m², joignant la RD 144 au parc communal du Croissant et desservant 3 parcelles sera dénommée « Hentig Ar Vengleuz » ce qui signifie chemin de la Carrière en breton.

Ces parcelles de propriété communale sont vouées à être classées dans son domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- De nommer la voie Hentig ar Vengleuz (chemin de la carrière)
- De classer la voie composée des parcelles BP 268 et 272 dans le domaine public communal.

Pour copie conforme
Le 29 juillet 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29 Finistère